

Fini de se faire de l'argent sur le dos DES JEUNES

► Le ministre Madrane (PS) interdit les indemnités de transfert réclamées aux parents.

► En pleine tourmente du Footgate, la mesure ne passe pas inaperçue. Annoncée au mois de juin dernier en exclusivité à la DH, le ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu le soutien du gouvernement en première lecture. Son projet : interdire les indemnités de transfert de formation réclamées aux parents de sportifs mineurs. Pour ce faire, Rachid Madrane (PS) revient sur le vieux décret de 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport.

Ce décret prévoit aujourd'hui la possibilité de paiement d'indemnités de formation de club à club.

Cette mesure existe pour éviter que les gros clubs ne viennent piller les meilleurs éléments des petites formations sans compensation du travail accompli par l'encadrement de ce dernier. C'est au club acquéreur qu'il revient de payer.

OR, LA RÉALITÉ EST parfois tout autre. Certains clubs n'hésitent pas à réclamer ces indemnités de transfert aux jeunes sportifs ou à leurs parents. "Je suis régulièrement interpellé par des parents de jeunes sportifs qui se plaignent des montants qui leur sont réclamés à l'occasion du transfert de leur enfant vers un autre club,

ce qui n'est pas du tout normal, explique le ministre. Même si ces pratiques ne sont pas généralisées, il faut y mettre un terme. On ne peut pas tolérer que la formation de nos jeunes sportifs devienne un business et qu'eux-mêmes deviennent des marchandises ! Ce sont des dérives du foot professionnel qui contaminent le foot amateur."

Cette pratique sera donc désormais totalement interdite.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'aligne donc ainsi sur la Flandre qui l'a déjà depuis longtemps proscrite. La nouvelle mouture du décret devra porter ses effets à partir de la saison 2019-2020.

Les indemnités de formation ne concerneront plus que les sportifs qui auront atteint la ca-

tégorie senior ou l'équipe première. "C'est-à-dire uniquement une fois que le sportif aura un contrat professionnel." Les indemnités de transfert seront calculées

tout au long de la formation du joueur sur base des critères définis au sein même des fédérations sportives. Le tarif ne sera évidemment pas le même pour le football que pour un sport plus confidentiel.

POUR LE MINISTRE Madrane, il s'agit là d'une avancée majeure. "Je ne veux pas que le football amateur devienne du football business. Et enfin, je ne peux pas accepter que les familles en difficulté soient contraintes de payer des indemnités illégales, il en va de la défense du sport pour tous !"

M. Ka.